

Janvier 2104

F



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique

VINGT-HUITIÈME SESSION

Tunis (Tunisie), 24-28 mars 2014

FONDS FIDUCIAIRE AFRICAIN DE SOLIDARITÉ POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Table des matières

- I. Généralités
- II. Objet
- III. Structure de gouvernance
- IV. Mécanismes de financement et contributions
- V. Activités

Résumé

1. La création d'un Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire a été approuvée par la vingt-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique, qui s'est tenue en avril 2012 à Brazzaville (Congo). Le lancement officiel du Fonds a eu lieu en juin 2013, dans le cadre de la trente-huitième session de la Conférence de la FAO.
2. Le Fonds est l'un des rares mécanismes innovants pilotés par l'Afrique pour mobiliser des ressources en Afrique et pour l'Afrique. Il a pour objectif de renforcer la sécurité alimentaire à l'échelle du continent en appuyant les initiatives à court, moyen et long termes lancées par les pays et leurs organisations régionales pour éradiquer la faim et la malnutrition, éliminer la pauvreté rurale et assurer une gestion durable des ressources naturelles. Les contributions reçues à ce jour s'élèvent à un peu plus 40 millions d'USD, les deux principaux bailleurs de fonds étant la Guinée équatoriale et l'Angola.

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mj556f

3. Sous la conduite d'un comité directeur et d'une assemblée et avec le soutien d'une unité de gestion du programme, le Fonds financera des activités s'inscrivant dans le droit fil du Cadre stratégique révisé de la FAO et de ses programmes prioritaires, et compatibles avec les priorités d'action en faveur de l'Afrique telles qu'établies par la Conférence régionale.
4. Suite à un premier appel à propositions, le Comité directeur a approuvé cinq programmes de pays et plans d'action (Éthiopie, Malawi, Mali, Niger et République centrafricaine) qui devraient permettre de catalyser les efforts mis en œuvre pour éradiquer la faim, réduire la malnutrition et lutter contre la pauvreté. L'exécution de ces programmes démarrera très bientôt et il est envisagé de lancer un nouvel appel à propositions afin d'augmenter progressivement le nombre des pays bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds fiduciaire.

Questions portées à l'attention de la Conférence régionale:

La Conférence encourage les pays à verser des contributions supplémentaires au Fonds fiduciaire.

Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire

I. Généralités

1. L'idée de créer un Fonds fiduciaire africain de solidarité pour la sécurité alimentaire a été lancée lors de la Conférence régionale de la FAO pour l'Afrique qui s'est tenue en 2012 en République du Congo, lorsque l'hôte de la réunion, le Président Denis Sassou Nguesso, a appelé à une plus grande solidarité entre les pays africains pour lutter contre la faim de manière durable. Les représentants des pays membres, des organismes des Nations Unies, des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations intergouvernementales participant à la réunion ont réaffirmé leur détermination à piloter des actions aux niveaux national et régional pour lutter contre la faim et la malnutrition, améliorer les moyens d'existence des exploitants agricoles et garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous, en tenant compte des priorités définies dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Ils ont appelé à mener une action conjointe et coordonnée et invité à fournir un soutien technique et financier. Dans cet esprit, ils se sont ralliés à la proposition faite par le président de la Conférence régionale afin que soit créé un fonds fiduciaire de solidarité, financé par les pays africains, pour renforcer la sécurité alimentaire sur le continent.
2. Le Fonds fiduciaire est devenu une réalité en février 2013, grâce à un premier don de 30 millions d'USD accordé par le Gouvernement de la Guinée équatoriale. Lancé officiellement en juin 2013 lors de la trente-huitième session de la Conférence de la FAO, le Fonds a ensuite été présenté et examiné dans le cadre d'une réunion de haut niveau sur le thème «*Vers une renaissance africaine: un partenariat renouvelé en vue d'une approche unifiée pour en finir avec la faim en Afrique d'ici à 2025 dans le cadre du PDDAA*», qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie) en juillet 2013 à l'invitation de la Commission de l'Union africaine, de la FAO et de l'Institut Lula du Brésil. Le Fonds, qui sera géré par la FAO, financera des initiatives propres à l'Afrique et prises en main par les pays de la région, s'inscrivant dans le cadre du PDDAA et visant à accroître la productivité agricole et à renforcer la sécurité alimentaire sur le continent.

II. Objet

3. Le Fonds fiduciaire proposé a pour objet d'encourager les gouvernements africains et les partenaires à engager les ressources nécessaires à la mise en œuvre d'initiatives nationales et régionales en faveur de la sécurité alimentaire. Il financera des activités s'inscrivant dans le droit fil du cadre stratégique révisé et des programmes prioritaires de la FAO, qui permettront de renforcer les capacités des pays et des organisations régionales en vue de l'accomplissement des objectifs suivants:
 - i. contribuer à l'éradication de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition;
 - ii. intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, de la foresterie et des pêches;
 - iii. réduire la pauvreté rurale;
 - iv. veiller à la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international; et
 - v. améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise.

4. Ces objectifs sont compatibles avec les priorités d'action en faveur de l'Afrique qui ont été réaffirmées par les pays participants lors de la Conférence régionale. Ils correspondent également aux priorités indiquées dans les cadres de programmation par pays.
5. Compte tenu de la nécessité d'établir des priorités dans l'allocation des ressources, le Fonds s'intéressera dans un premier temps aux menaces, crises et catastrophes touchant le continent, notamment à celles qui sont de nature transfrontière. Les activités viseront principalement à aider les pays à renforcer les capacités d'adaptation. La priorité sera également donnée à des initiatives susceptibles de contribuer à l'éradication de la faim et de la malnutrition à moyen et à long termes. Le Fonds permettra aux pays de tirer parti des compétences spécialisées de la FAO pour trouver des solutions adaptées en misant sur l'établissement de partenariats, y compris au titre de la coopération Sud-Sud, sur la gestion des savoirs et la reproduction à plus grande échelle des bonnes pratiques ayant fait leurs preuves sur le terrain et des initiatives et programmes couronnés de succès, ainsi que sur la promotion de jeunes cadres africains.

III. Structure de gouvernance

6. Le Fonds sera régi par deux organes, le Comité directeur et l'Assemblée, qui définiront les priorités et approuveront les activités proposées. Une unité de gestion du programme, spécialement créée par la FAO, coordonnera et dirigera la mise en œuvre des activités approuvées.
7. Comité directeur: Le Comité directeur est installé au Siège de la FAO à Rome. Il est composé de représentants des principaux contributeurs du Fonds, du Président du Groupe régional Afrique de la FAO, du Président en exercice de la Conférence régionale pour l'Afrique, d'un représentant de l'Union africaine et d'un représentant de la FAO. Il se réunit au moins deux fois par an, ou davantage si besoin, et bénéficie de l'appui d'un secrétariat géré par la FAO. D'une manière générale, le Comité donne des orientations stratégiques pour les activités financées par le Fonds, en fixe les priorités et approuve les plans de travail annuels proposés par l'Unité de gestion du programme. Il supervise les activités, en contrôle l'état d'avancement et formule des recommandations, le cas échéant.
8. Assemblée: L'Assemblée est constituée de tous les partenaires fournisseurs de ressources ayant contribué au Fonds, de représentants des pays bénéficiaires et de toute entité souhaitant apporter une contribution aux activités (ONG, organisations de la société civile, etc.). Elle offre une tribune consultative dans le cadre de laquelle tous les Membres peuvent partager des informations concernant les réalisations, les enseignements tirés de l'expérience, les problèmes d'apparition récente et le développement futur du Fonds. Le Comité directeur informe l'Assemblée par courrier électronique, lorsqu'il y a lieu.
9. Unité de gestion du programme: La FAO a mis en place une unité de gestion du programme au sein du Bureau régional pour l'Afrique, placée sous la supervision du Sous-Directeur général/Représentant régional. Agissant en étroite collaboration avec le Comité directeur, l'Unité de gestion apporte son soutien à la mise en œuvre du plan d'action du Fonds pour la mobilisation de ressources, la gestion et la communication, en veillant tout particulièrement à assurer une planification et une exécution satisfaisantes des projets et programmes.

IV. Mécanismes de financement et contributions

10. Les contributions financières versées au Fonds sont déposées sur un compte de la FAO dédié à cet effet. Les fonds sont administrés en Afrique par la Représentation compétente de la FAO ou par le Bureau régional pour l'Afrique, selon qu'il convient, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation.
11. Le montant actuel du Fonds fiduciaire s'élève à plus de 40 millions d'USD, grâce aux contributions fournies jusqu'à présent par la Guinée équatoriale, l'Angola et le Cameroun, ainsi que par un certain nombre d'organisations de la société civile de la République du Congo. À terme, de nouvelles contributions devraient être versées par d'autres pays.

V. Activités

12. Après le lancement officiel du Fonds, la FAO a apporté son soutien à l'élaboration des documents de gouvernance, à savoir les principes directeurs et les mandats respectifs du Comité directeur, de l'Assemblée et de l'Unité de gestion du programme. Ces documents ont un caractère évolutif et seront adaptés au fil du temps, en fonction de l'évolution de la situation.
13. Au cours de la première réunion du Comité directeur, qui s'est tenue le 13 décembre 2013, le représentant de la Guinée équatoriale, premier et principal pays contributeur du Fonds, a été élu président pour un an. À cette occasion, les membres du Comité ont approuvé le document relatif à la gouvernance du Fonds.
14. Afin d'accélérer l'accomplissement des objectifs du Fonds, le Comité directeur a décidé, dans un premier temps, d'allouer un montant d'environ 10 millions d'USD à divers programmes et projets. Un appel à propositions a été lancé en mai 2013 par l'Unité de gestion du programme, qui a invité les coordonnateurs des objectifs stratégiques de la FAO, le Bureau régional et les bureaux sous-régionaux pour l'Afrique, ainsi que les départements techniques du Siège, à présenter des idées de projet. Les domaines d'action prioritaires indiqués dans le premier appel à propositions étaient les suivants:
 - i. renforcement de la capacité d'adaptation des moyens d'existence en milieu rural dans les pays en situation de crise prolongée ou exposés à des catastrophes naturelles récurrentes;
 - ii. prévention des maladies transfrontières des animaux et des plantes, et de leurs ravageurs;
 - iii. suivi et évaluation de l'insécurité alimentaire;
 - iv. mise en œuvre d'initiatives visant à atténuer les effets de l'instabilité des prix des denrées alimentaires; et
 - v. reproduction et application à plus grande échelle des bonnes pratiques et des programmes ayant fait leurs preuves sur le terrain, en particulier dans les pays en crise de la Corne de l'Afrique et du Sahel.
15. Au total, 47 propositions de projets ont été reçues. Elles ont été examinées par l'Unité de gestion et 12 d'entre elles ont été retenues et regroupées en six domaines d'intervention à examiner en priorité. Les notes conceptuelles relatives aux divers domaines d'action présélectionnés ont été examinées par le Groupe de travail du Conseil de suivi des

programmes de l'Organisation¹. Le Comité directeur a approuvé les plans d'action et programmes proposés par cinq pays (Éthiopie, Malawi, Mali, Niger, République centrafricaine) et qui devraient permettre de catalyser les efforts mis en œuvre pour éradiquer la faim, réduire la malnutrition et lutter contre la pauvreté. L'exécution de ces programmes démarrera très bientôt et il est envisagé d'étudier les propositions d'un deuxième groupe de pays, afin d'augmenter progressivement le nombre des pays bénéficiaires d'une aide au titre du Fonds.

Rapports

16. L'Unité de gestion du programme assurera chaque année l'établissement des rapports suivants:

- un rapport financier, donnant un aperçu général et faisant le point de la situation des fonds reçus et décaissés, y compris leur ventilation par programme; et
- un rapport technique, indiquant l'état d'avancement des activités et donnant pour chaque projet ou programme le détail des résultats obtenus.

Audit

17. Les comptes du Fonds seront soumis à des vérifications internes et externes, conformément au Règlement financier, aux règles de gestion financière et aux directives en vigueur à la FAO. Les rapports du Commissaire aux comptes de la FAO seront transmis aux organes directeurs de l'Organisation et publiés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de la FAO.

Évaluation

18. Les activités financées par le Fonds seront évaluées conformément aux politiques et pratiques en vigueur à la FAO. Le cas échéant, on procédera à des évaluations tripartites auxquelles participeront un représentant des donateurs, un représentant d'un pays bénéficiaire et un représentant de la FAO, conformément au mandat convenu.

Stratégie et plan d'action en matière de visibilité/communication

19. Il est impératif que les résultats des projets ou programmes financés par le Fonds soient communiqués. La société civile, les pouvoirs publics et les partenaires fournisseurs de ressources seront tenus au courant des résultats obtenus. Cette initiative importante et ses effets bénéficieront de toute la visibilité nécessaire. L'Unité de gestion du programme élaborera et mettra en œuvre une stratégie et un plan d'action en matière de communication, sous la direction du Bureau régional de la FAO pour l'Afrique.

¹ Le Conseil de suivi des programmes de l'Organisation est un nouvel organe de gouvernance spécifiquement consacré à l'exécution du programme de travail de la FAO, y compris la gestion des objectifs stratégiques de l'Organisation et les sous-directeurs généraux (au niveau des départements du Siège et des bureaux régionaux).